



Rectorat

Division des établissements

Département de l'organisation scolaire

Affaire suivie par Julien VASSEUR Téléphone 01 57 02 65 00 Fax 01 57 02 65 15 Mél ce.dos@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco 94010 Créteil cedex Web: <u>www.ac-creteil.fr</u> Créteil, le 3 Septembre 2014

Le recteur de l'académie de Créteil

à

Mesdames et Messieurs les proviseurs de lycées Madame et Messieurs les directeurs d'EREA Mesdames et Messieurs les principaux de collèges Monsieur le chef du service académique d'information et d'orientation

Pour attribution

Mesdames et Monsieur les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

Pour information

Circulaire n°2014-091

Objet: Application STS – Web – Année scolaire 2014-2015

La campagne initiale pour la remontée des données issues de Structures et services (STS WEB) est ouverte jusqu'au 10 octobre 2014.

Au-delà de la collecte des informations liées aux modes d'organisation des enseignements, la remontée de ces données permet la mise en paiement des heures supplémentaires année, des indemnités de professeurs principaux, de chefs de travaux, et de classes préparatoires aux grandes écoles.

La saisie des informations, destinée à alimenter la base relais académique, doit être mise en œuvre au plus tôt et dès la fin des ajustements de rentrée.

Je tiens à souligner la nécessité de renseigner de façon précise cette application qui constitue un outil de référence pour les services académiques et ministériels concernant :

- les modalités de répartition des moyens d'enseignement et l'analyse de la consommation académique du budget (taille des divisions, taille des groupes d'options et de langues vivantes etc...)
- La mise en paiement automatique et dans les meilleurs délais des HSA et des éléments complémentaires de la paie des enseignants
- Les emplois du temps et la composition des services des enseignants.

Les informations concernant les élèves et les enseignants sont mises en relation dans la base relais à partir des systèmes de gestion EPP et Scolarité.



2

Vous veillerez particulièrement, à la bonne information des données concernant la répartition des effectifs d'élèves et le nombre de « groupe classe ».

Toute difficulté technique doit être signalée par le biais de CECOIA.

Afin de vous aider pour cette remontée vous trouverez à l'adresse ci-dessous plusieurs documents contenant des indications techniques :

## http://cecoiawiki.ac-creteil.fr/wiki/index.php/DSI:S.T.S.\_WEB

Je rappelle enfin qu'il faut bien distinguer STS Web, qui permet le paiement des heures supplémentaires année, du module « aide à la saisie des indemnités en établissement » (ASIE) qui permet le paiement des heures supplémentaires **effectives**, ainsi que des vacations et diverses indemnités exceptionnelles, notamment les indemnités de tutorat.

Je vous demande de veiller au calendrier établi pour valider, une fois l'ensemble des informations enregistrées, la répartition de service de tous les enseignants pendant la campagne de transfert informatique. Aucune campagne de mise à jour STS ne pourra être à nouveau ouverte une fois votre validation effectuée.

Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à ces opérations.

Pour le Recteur et par délégation le secrétaire général

Thierry LEDROIT